

La coéducation aux Saules-Rieurs

ÉCOLE DES
SAULES
RIEÛRS



Version juin 2021

Table des matières

| | |
|--|----|
| 1. Les fondements de l'école des Saules-Rieurs: nos valeurs et attitudes | 4 |
| 2. Le milieu éducatif des Saules-Rieurs | 6 |
| 3. Schéma : Les possibles de la coéducation | 7 |
| 4. Comment s'impliquer ? | 8 |
| 4.1. En tant que représentant | 8 |
| 4.2. En tant que coordonnateur de classe | 9 |
| 4.3. Dans les comités d'école | 9 |
| 4.4. Dans les comités de classe et ateliers de parents | 11 |
| 4.5. En soutien au parent animateur | 12 |
| 4.6. En offrant de l'aide aux élèves | 12 |
| 4.7. En soutien à l'enseignant | 12 |
| 4.8. En accompagnant lors des sorties | 12 |
| 5. Le mot de la fin | 13 |

Ce guide est le fruit d'un travail concerté entre l'équipe école des Saules-Rieurs, et les parents membres du comité de réflexions pédagogiques 2018-2019. Il a pour objectif de clarifier notre compréhension de la coéducation afin d'établir une vision commune entre tous les acteurs de la coéducation. Comme le projet des Saules-Rieurs en est à ses premières années, ce document évoluera avec l'école et sa communauté.

1. Les fondements de l'école des Saules-Rieurs: nos valeurs et attitudes

L'école alternative des Saules-Rieurs se distingue par ses six principes fondateurs auxquels sont joints des objectifs guidant l'action pédagogique de notre communauté éducative. Quatre approches et fondements pédagogiques servent d'assise à l'école et cinq valeurs et attitudes en sont les piliers. Ces valeurs doivent transparaître dans toutes les activités et gestes de notre communauté. La coéducation est une posture de notre communauté éducative qui s'appuie sur ces fondements, valeurs et attitudes et est en cohérence avec ceux-ci.

De ces valeurs et fondements a été élaboré le code de vie de l'école que chacun doit respecter et faire vivre. Le voici :

| Sphères et valeurs | Règles |
|----------------------------|--|
| Ouverture à la diversité | Je fais preuve d'ouverture à la différence : langue, habillement, sexe, habileté, culture... |
| Bienveillance | J'adopte une attitude et un comportement positifs dans mes gestes et mes paroles. |
| Engagement | Je participe activement aux expériences éducatives et ludiques. |
| Respect de l'environnement | Je respecte mon environnement. |
| Sécurité | Je m'applique à créer un milieu de vie sain et sécuritaire. |

Il est attendu que tous les acteurs de la coéducation adoptent une attitude respectueuse, bienveillante et d'entraide envers tous les membres de la communauté, adulte comme enfant.

| Les VALEURS et ATTITUDES | | | |
|--|---|---|--|
| Bienveillance | | Esprit critique | |
| Justice sociale | | Écocitoyenneté | |
| | | Ouverture sur le monde | |
| Les 6 PRINCIPES FONDATEURS et les OBJECTIFS | | | |
| 1 | Placer l'élève au cœur de sa démarche d'apprentissage | <ul style="list-style-type: none"> • Encourager le développement du plein potentiel de l'élève • Stimuler la curiosité et l'intérêt naturel des enfants à apprendre • Respecter le rythme de l'enfant • Permettre à l'enfant de développer son identité • Proposer des approches pédagogiques diversifiées, une organisation du temps flexible, des espaces polyvalents et du matériel varié • Encourager la pleine participation des élèves aux processus décisionnels | |
| 2 | Privilégier une expérience éducative active ancrée dans le plein air et la nature | <ul style="list-style-type: none"> • Exploiter le besoin de bouger des enfants à des fins éducatives • Prioriser le temps réservé au jeu libre et à l'activité physique en plein air • Donner l'occasion aux élèves de faire des apprentissages par l'expérience et l'action • Développer la conscience environnementale • Participer à la gestion pérenne de l'environnement | |
| 3 | Créer une école ancrée dans la communauté | <ul style="list-style-type: none"> • Développer le potentiel d'engagement social des élèves • Créer des ponts entre l'école et les organismes de la communauté • Former des communautés d'apprentissages dépassant les murs de l'établissement | |
| 4 | S'engager dans la mise en place d'une école inclusive | <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître l'unicité des personnes et valoriser la diversité. • Déployer des mesures accroissant l'accès à une éducation juste et de qualité pour tous • Développer les capacités de la communauté des Saules Rieurs à répondre aux besoins de tous les élèves | |
| 5 | Créer un milieu éducatif qui repose sur la coéducation et la cogestion | <ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur les compétences des parents dans la coéducation des enfants • Outiller les coéducateurs pour stimuler leur participation en classe et hors les murs • Impliquer la communauté dans la gestion de l'école • Créer des outils de communication et des structures de cogestion au service des différents cogestionnaires | |
| 6 | Déployer un modèle d'évaluation qui soutient l'enfant dans le développement de son plein potentiel | <ul style="list-style-type: none"> • Arrimer l'évaluation aux pratiques de coéducation • Développer des outils d'évaluation multipartite, formatifs et adaptés au rythme de l'enfant • Accroître la capacité d'autoévaluation des élèves selon des termes qu'ils ont contribué à définir | |
| Les APPROCHES et FONDEMENTS PÉDAGOGIQUES | | | |
| Pédagogie actualisante | L'Éducation relative à l'environnement (ÉRE) | Pédagogie du projet et la pédagogie différenciée | Pédagogie active (expérientielle) |

2. Le milieu éducatif des Saules-Rieurs

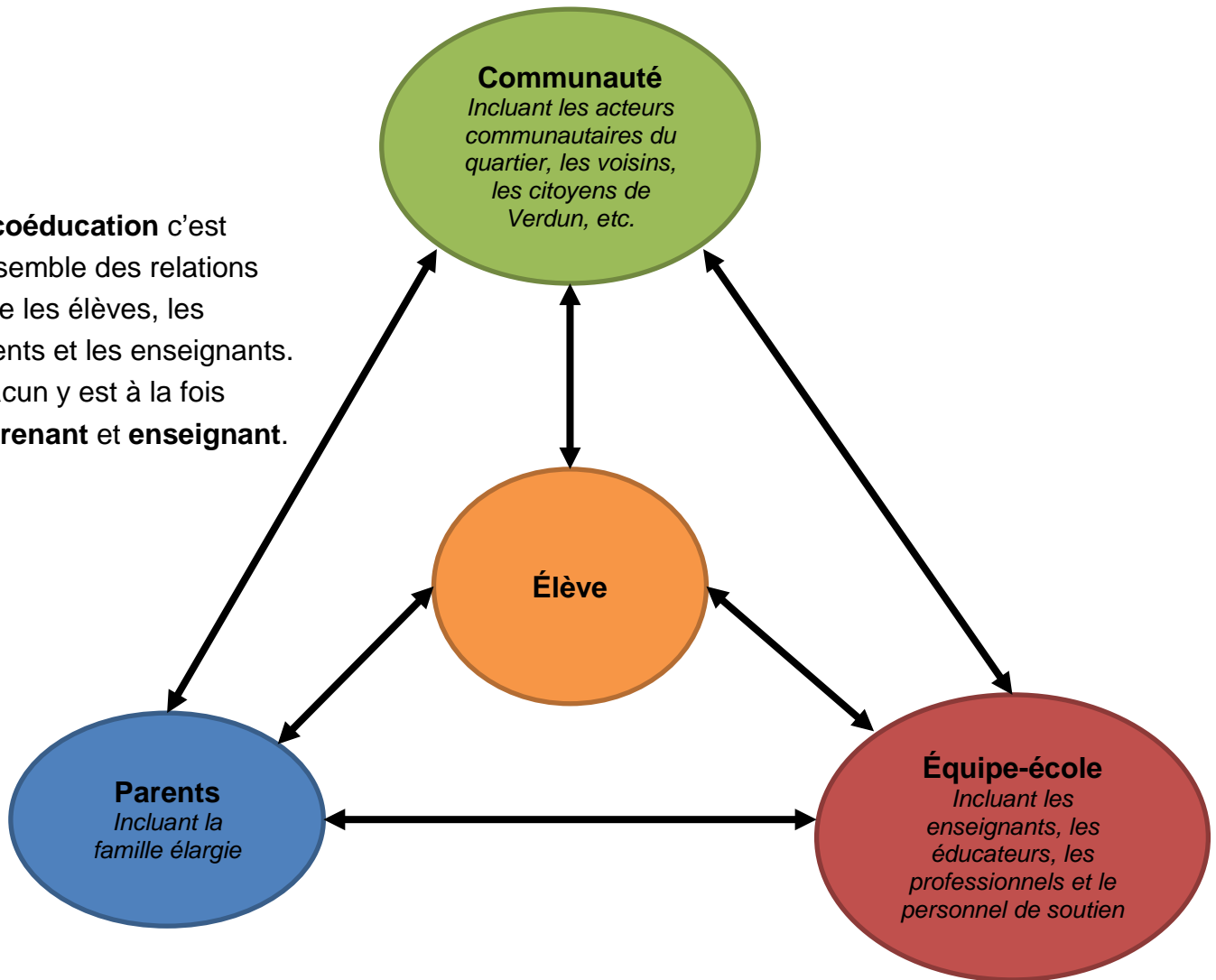
Aux Saules-Rieurs, **les enfants sont au cœur du projet éducatif**. Ils sont à la fois apprenants et éducateurs en ce sens qu'ils contribuent au savoir collectif et aux compétences générales de la classe et de l'école. Tout au long de leur parcours aux Saules-rieurs, ils sont encouragés à développer les valeurs et attitudes de l'école, tout en construisant leur identité propre. Le rôle des adultes coéducateurs est d'offrir et de soutenir les enfants dans une grande diversité de situations d'apprentissage leur permettant de s'épanouir et de développer leur plein potentiel. Ainsi, une relation de réciprocité s'installe où la communauté vient enrichir et dynamiser l'expérience éducative de l'enfant et en retour, celui-ci vient contribuer positivement à sa communauté et construire son identité de citoyen engagé. L'enfant est donc amené à trouver sa place au sein de l'école, de la communauté et de la société.

La **coéducation** est une des marques distinctives du projet éducatif de l'école des Saules-Rieurs, comme pour les autres écoles alternatives du Québec. Notre projet ne peut prendre vie sans l'apport essentiel de tous les acteurs contribuant aux situations d'apprentissages, en classe, dans l'école, en lien avec la communauté et à la maison. Ainsi la responsabilité de l'instruction, de la qualification et de la socialisation de l'enfant est assumée par un partenariat composé de l'élève lui-même, des pairs, de l'équipe-école, des parents et de membres de la communauté. La coéducation s'appuie sur les principes de coopération, d'équité et de réciprocité voulant que chacun contribue à soutenir et à enrichir le développement de l'autre, selon son rôle, ses compétences, ses connaissances et ses intérêts. La coéducation veut que les parents et les enseignants travaillent dans la même direction pour favoriser le développement de l'enfant.

Les acteurs de la communauté des Saules-Rieurs jouent aussi un rôle de **cogestionnaire** en participant aux processus décisionnels de l'école à travers les divers comités, le conseil d'établissement et lors des assemblées générales. Ainsi, à divers degrés, l'équipe-école, les parents, les enfants et les membres de la communauté ont une place dans les processus décisionnels de l'école.

3. Schéma : Les possibles de la coéducation¹

La **coéducation** c'est l'ensemble des relations entre les élèves, les parents et les enseignants. Chacun y est à la fois **apprenant** et **enseignant**.



¹ Schéma inspiré de celui du *Guide sur la coéducation* du Volet alternatif axé sur l'environnement de l'école Charles-Lemoyne.

4. Comment s'impliquer ?

Quelle que soit la nature de l'implication, voici quelques principes toujours valables.

Toute activité commence par la consultation des enfants afin de partir de leurs intérêts et besoins afin de garder l'élève au cœur du projet d'apprentissage.

Il est attendu que le parent adopte en tout temps une attitude respectueuse, bienveillante et professionnelle envers les élèves, l'équipe-école et les autres parents. Réciproquement, le parent coéducateur peut s'attendre à ce que les élèves, l'équipe-école et les autres parents adoptent une attitude de respect et d'ouverture envers lui.

Toutes activités et gestes posés doivent être en harmonie avec les valeurs et attitudes de l'école ainsi qu'avec son projet pédagogique.

IMPORTANT : Lors de ses interactions avec les élèves, en cas de problématique avec le respect du code de vie, le parent réfère l'élève à l'enseignant, l'éducateur ou à un intervenant de l'école.

4.1. En tant que représentant

Aux Saules-Rieurs, les parents et les membres de l'équipe-école participent activement aux réflexions, aux décisions et aux actions de leur école par la cogestion. L'école s'organise en une série de comités écoles ainsi qu'une instance nommée conseil d'établissement qui favorisent la participation des parents aux processus décisionnels.

Le **Conseil d'Établissement** (CÉ), comme pour toute école régulière québécoise, est la principale instance décisionnelle de l'école. Il y a une représentation égale entre les parents et les membres du personnel. La direction y siège sans droit de vote. La présidence, assumée par un parent, a un droit de vote prépondérant en cas d'égalité. Les quatre parents membres du CÉ sont élus lors de l'assemblée générale annuelle de septembre, pour un mandat de deux ans (en alternance). Un parent membre du CÉ siège également au comité de parents de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys. Les parents sont invités à assister à toutes les séances du conseil d'établissement en tant qu'auditeur libre. Ils peuvent aussi poser une question à la période des questions. Les documents du conseil d'établissement sont publiés sur le site internet de l'école et dans l'INFO DE LA SEMAINE qui précède chaque rencontre. Pour rejoindre les parents qui siègent sur le conseil d'établissement, vous pouvez toujours écrire un courriel à l'adresse suivante : conseildetablissement@gmail.com .

Les parents représentants de l'école au **RÉPAQ** (Réseau des écoles publiques alternatives du Québec) participent aux rencontres conjointes avec les membres du personnel. L'objectif est d'échanger avec les autres parents membres d'écoles alternatives au Québec sur les enjeux spécifiques.

4.2. En tant que coordonnateur de classe

Chaque groupe-classe nomme un parent au début de l'année qui s'assure de faire la coordination des activités de la classe.

Le coordonnateur fait le lien entre la classe (l'enseignant et les élèves) et les parents : il arrime les besoins et intérêts de la classe avec les disponibilités et expertises des parents. Il encourage l'implication parentale et communique avec les autres coordonnateurs de l'école lors d'activités qui touchent plus d'une classe.

Il est important que les coordonnateurs et les enseignants de chacune des classes se rencontrent au début de l'année afin d'arrimer leur façon de fonctionner et leurs outils de travail, dans la mesure du possible, pour ainsi faciliter la communication inter-classe et la gestion de la coéducation. Entre autres, ils communiquent ensemble via l'outil commun choisi pour faciliter leurs échanges. Ceci permet d'organiser des sorties et activités inter-classes. Les coordonnateurs de classe se rencontrent aussi au milieu (au besoin) et à la fin de l'année pour s'ajuster et pour faire un bilan. Ce bilan est relayé au début de l'année suivante aux coordonnateurs et enseignants.

4.3. Dans les comités d'école

L'inscription des parents aux comités de l'école a lieu en début d'année, lors de l'assemblée générale. Un parent est nommé responsable pour chacun des comités. Il assure la transmission des procès-verbaux à tous les membres du comité. Il assure également la transmission de l'état des travaux à la direction pour être publié dans le journal "De l'école à la maison". Il peut communiquer directement avec l'enseignant de chaque classe pour s'informer des idées des élèves.

Une fois inscrit, il est primordial qu'un parent soit présent aux réunions du comité choisi et maintienne son engagement afin que les projets puissent avancer sans répétitions inutiles d'une rencontre à l'autre. En cas d'absence, il est de la responsabilité du parent d'en aviser le comité, de lire le procès-verbal de la réunion manquée, de faire parvenir ses commentaires à la personne responsable, le cas échéant, et de compléter les « devoirs » attendus.

Cette liste n'est pas exhaustive puisqu'à chaque année, selon les besoins de la communauté éducative, de nouveaux comités peuvent être créés ou les mandats peuvent être modifiés. La procédure pour ouvrir ou fermer un comité est disponible dans le document Fonctionnement des comités-école.

| Comités | Mandats* |
|--|---|
| Accueil | <ul style="list-style-type: none"> ● Organiser les soirées d'information en janvier. ● Organiser l'accueil des maternelles en mai. ● Organiser l'accueil des nouvelles familles. |
| Inclusion | <ul style="list-style-type: none"> ● Faire vivre les valeurs et attitudes du projet pour en imprégner l'ensemble des actions posées par la communauté des Saules-Rieurs. ● Assurer le suivi du code de vie de l'école. ● Assurer la compréhension du code de vie par les élèves. ● Assurer le suivi du plan de lutte à la violence et à l'intimidation. |
| Réflexion pédagogique | <ul style="list-style-type: none"> ● Se pencher sur les grands axes pédagogiques (ex. coéducation, banque d'activités, pédagogie du projet, partenariats avec la communauté, etc.). ● Réfléchir leur mise en application. |
| Plein air et nature (activités à l'extérieur, activités en lien avec la nature, activités sportives extérieures) | <ul style="list-style-type: none"> ● Contribuer à la mise en œuvre des trois volets du plein air et de la nature du projet éducatif de l'école. ● Gérer le budget pour le matériel plein air ainsi que pour les sorties plein air qui touchent l'ensemble des enfants de l'école. ● Organiser les activités de plein air qui touchent l'ensemble des élèves de l'école. ● Gérer l'entretien et l'entreposage du matériel. |
| Ruelle verte " La buissonnière" (comité mixte des voisins et écoles de la ruelle) | <ul style="list-style-type: none"> ● Promouvoir le projet de ruelle verte avec les voisins, l'école Chanoine-Joseph-Théorêt et le carrefour multiservice de la CSMB. ● Faire rayonner la ruelle en y organisant des activités rassembleuses ● Faire des représentations pour la reconnaissance du statut de ruelle verte. |
| Ils « fonds » la fête | <ul style="list-style-type: none"> ● Organiser des activités festives tout au long de l'année, pour l'ensemble de l'école (ex. fête d'Halloween, spectacle de Noël, carnaval d'hiver, etc.). ● Organiser le Marché vert, la principale campagne de financement et toute autre collecte de fonds. |

*Les mandats sont appelés à changer d'une année à l'autre, selon les membres qui siègent sur le comité.

4.4. Dans les comités de classe et ateliers de parents

À cette liste de comités-école, s'ajoutent des comités-classe composés de parents et en lien avec le parent coordonnateur. Ces comités sont définis en collaboration avec l'enseignant. Ils ont pour objectif de soutenir la vie de groupe, les intérêts des élèves et les projets collectifs, entre autres, dans leurs thèmes spécifiques.

Voici des comités de classe existant aux Saules-Rieurs:

- Plein air et sorties (ce comité est chargé d'organiser les sorties)
- Sciences
- Arts
- Langues (anglais, espagnol, arabe...)
- Jardin scolaire et horticulture
- Univers social
- Fêtes
- ...

Après avoir consulté les élèves au début de l'année sur leurs intérêts et besoins, les comités peuvent offrir divers ateliers selon l'expertise et l'intérêt des parents. Les parents peuvent aussi proposer des ateliers sur des sujets qui n'ont pas été identifiés par les enfants afin d'enrichir l'expérience éducative et diversifier l'offre.

Des comité-élèves inter ou intra classe peuvent aussi être formés. Composés d'élèves, avec le soutien des parents et en collaboration avec l'enseignant.e, ils prennent en charge des projets ou responsabilités spécifiques. Ex : jardin, journal, tutorat, compost etc. Aussi, des élèves peuvent être en charge de communiquer les besoins de la classe auprès des comités-classe et comité-école.

Les comités de classe organisent des activités en lien avec le sujet de leur comité. Ils doivent tenir au courant le parent-coordonnateur des idées envisagées afin qu'il puisse faire le lien avec l'enseignant. Inversement, l'enseignant passe par le parent-coordonnateur pour signifier les besoins dont il est témoin.

Selon la nature de l'atelier, il peut être bénéfique que l'atelier soit offert en petit groupe d'intérêt, par demi-classe à la fois ou en décroissement. Le petit groupe d'intérêt rassemble les élèves d'une classe ayant choisi cet atelier ou encore des élèves menant un projet sur un sujet précis et réclamant un soutien. La demi-classe permet d'offrir un atelier en groupe restreint, mais pour l'ensemble des élèves d'une classe. À ce moment, l'enseignant peut offrir un enseignement à l'autre demi-groupe. Les ateliers offerts en décroissement permettent aux élèves intéressés

de différentes classes d'y participer. Les parents dynamisent ainsi la vie scolaire et pédagogique de tous les élèves de l'école.

4.5. En soutien au parent animateur

Il est suggéré d'avoir deux parents par atelier, un parent animateur et un parent accompagnateur. Il est donc possible de s'impliquer en accompagnant un parent animateur lors d'un atelier. Le coordonnateur pourra, éventuellement, informer d'un besoin d'accompagnement.

4.6. En offrant de l'aide aux élèves

Les parents peuvent accompagner les élèves en classe lors des projets et des travaux scolaires, selon l'horaire du calendrier de la classe et les besoins d'aide des élèves signifiés par l'enseignant. Il est également possible d'offrir son aide de façon spontanée selon les modalités de l'enseignant.

4.7. En soutien à l'enseignant

Les parents peuvent offrir du soutien à l'enseignant selon les besoins exprimés par celui-ci et transmis par le coordonnateur (ex. : plastifier document, laver).

4.8. En accompagnant lors des sorties

Les parents peuvent accompagner les élèves lors de sorties à l'extérieur de l'école selon l'horaire transmis par le coordonnateur.

5. Le mot de la fin

Notre école est aussi riche que sa communauté. Ainsi, plus chacun s'implique, plus l'école s'enrichit et grandit. Il est donc de la responsabilité de chacun de contribuer positivement :

- en adoptant en tout temps une attitude et des paroles qui favorisent la création d'un climat de collaboration, de soutien et d'ouverture
- en assurant une implication et des actions qui permettent un environnement bienveillant, dynamique et axé sur le bien-être et les besoins des enfants.

Nous avons chacun le privilège de pouvoir apporter notre contribution à la création d'une communauté et d'une école unique, développant ainsi un sentiment d'appartenance.

Profitons-en !

**Bâtissons notre école
ensemble !**